

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 novembre 2006
(convocation du 13 novembre 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Novembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. GELLE Thierry (à cpter de 11 h 45)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. GRANET Michel à M. COUTURIER J. Louis (à cpter de 11 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 10)
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	Mme JORDA-DEDIEU à Mme FAYET Véronique (jusqu'à 10 h 10)
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à compter de 10 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvére (jusqu'à 10 h 10)
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel (à cpter de 12 h 00)
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. DAVID Jean-Louis à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. FAVROUL J. Pierre à M. MARTIN Hugues (jusqu'à 12 h 00)	M. QUANCARD Joël à M. DUPRAT Christophe
M. FAVROUL J. Pierre à M. MANGON Jacques (à cpter de 12 h 00)	M. REBIERE André à M. CASTEX Régis
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean	

ABSENT :

M. CORDOBA Aimé

LA SEANCE EST OUVERTE

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Aquitaine - Programme d'actions 2007 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation



Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'actualisation de sa politique économique, la Communauté Urbaine engage des actions nouvelles visant à promouvoir sur son territoire le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), à développer ses filières d'activités et ses emplois.

En 2007, un partenariat entre la Communauté Urbaine et la CRESS Aquitaine permettra à notre établissement de bénéficier de l'appui et de l'accompagnement nécessaires pour initier un plan de développement territorial de l'Économie Sociale et Solidaire. En effet, la CRESS Aquitaine est la structure adéquate qui pourra impulser un ensemble d'actions à l'échelle du territoire de notre agglomération : en tant que centre d'observation, de ressources et que gestionnaire de dispositifs, la CRESS Aquitaine constitue l'interface essentielle entre les pouvoirs publics (État et Région, mais aussi départements, communes, structures intercommunales et pays) et tous les acteurs de l'ESS.

I - La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Aquitaine

(cf présentation complète en Annexe 1)

Depuis 2001, la CRESS Aquitaine s'est structurée en créant les conditions nécessaires pour accueillir en son sein les principaux réseaux de l'Économie Sociale et Solidaire de la région.

Sous forme associative et comptant plus de 50 organisations adhérentes (organisées en quatre collèges : les coopératives, les mutuelles, les organisations associatives adhérentes à la Conférence Permanente des Coordinations Associatives et autres unions ou associations), la CRESS réalise et accompagne des actions décidées d'un commun accord entre ses membres en vue de défendre et développer la coopération, le mutualisme et le mouvement associatif dans le respect de la Charte de l'Économie Sociale.

La CRESS Aquitaine possède aujourd'hui une expertise et des compétences techniques qui peuvent être mobilisées dans le cadre d'une action communautaire :

- A travers sa fonction d'Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire, elle dispose de l'information statistique (quantitative et qualitative) nécessaire à la mise en place

d'orientations pour un développement de l'Économie Sociale et Solidaire au niveau de l'agglomération bordelaise.

- A travers la gestion des dispositifs d'Appui aux microprojets associatifs du FSE (Objectif 3, axe 6, sous - mesure 10b) et du Dispositif Local d'Accompagnement de Bordeaux Ville, la CRESS a démontré sa capacité à gérer des enveloppes budgétaires importantes, à accompagner des porteurs de projets et à favoriser la création d'activités et d'emplois afin de participer au renforcement de la cohésion sociale et à la lutte contre les exclusions.

II – Programme d'actions 2007

Il s'articule autour des 3 axes suivants :

Axe 1 - Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

- Connaissance, valorisation du poids économique de l'ESS:

Grâce à sa fonction d'observatoire, la CRESS Aquitaine procède au recensement des entreprises de l'ESS (coopératives, mutuelles, associatives gestionnaires) implantées sur le territoire régional, avec des études pouvant être plus ciblées sur des territoires précis (agglomérations, pays) ; il s'agit ensuite d'analyser leur répartition géographique et sectorielle, les caractéristiques sociologiques de leurs salariés, les besoins de ces structures (moyens matériels et immatériels, formation du personnel, locaux, perspectives de développement), et d'actualiser ces données et analyser les évolutions observées chaque année.

Ce travail est valorisé par la mise au point et la diffusion de supports de communication (type « chiffres-clés ») visant à faire connaître, à valoriser le poids et les effets économiques et sociaux (nombre d'entreprises, d'emplois, impacts en termes d'utilité sociale) de l'ESS sur le territoire étudié.

- Animation d'un réseau d'agglomération des acteurs de l'ESS :

En appui des actions de communication-promotion menées par les collectivités locales dans le domaine de l'ESS, la CRESS Aquitaine participe à l'organisation de manifestations (telles que les Assises régionales de l'économie sociale et solidaire, organisées en mai 2006) permettant une fédération, une visibilité et une lisibilité de l'ensemble des acteurs de l'ESS. Ce type d'initiatives vise notamment à :

- échanger sur des thématiques d'intérêt commun (retours d'expériences sur le dispositif des clauses d'insertion sociale ; réflexion sur le positionnement et l'apport des entreprises de l'ESS dans certaines filières d'activités ou domaines : logement, mobilité et environnement par exemple)
- faire émerger des besoins et des problématiques partagés, afin que les collectivités locales puissent élaborer un diagnostic
- favoriser un sentiment d'appartenance entre tous ces acteurs, pour aller vers la construction d'un réseau.

Axe 2 - Favoriser l'innovation en identifiant les enjeux de développement de l'ESS

En prolongement de ces actions de communication - promotion, la CRESS Aquitaine apporte son expertise pour identifier les principaux enjeux de développement de l'ESS propres à un territoire, et d'impulser la mise en œuvre de programmes expérimentaux favorisant l'innovation sociale.

- Soutien aux emplois et aux filières émergentes de l'ESS :

La CRESS Aquitaine possède, au sein de ses organisations adhérentes, les ressources et l'expertise nécessaires pour contribuer à la structuration des filières de l'ESS et au suivi des évolutions observées (nombre d'emplois et d'entreprises créées).

Ainsi, l'appui et de l'accompagnement de la CRESS Aquitaine et de ses réseaux se décline en plusieurs objectifs :

- favoriser le développement des filières à fort potentiel (en particulier les services aux personnes et à l'environnement, et des filières émergentes comme le commerce équitable) ;
- contribuer à l'étude en vue de la structuration de ces nouvelles filières, notamment dans les domaines de l'environnement, des déplacements-mobilité, de l'habitat, et du développement économique et social.
- accompagner les pouvoirs publics dans l'élaboration et la mise en place d'un programme innovant, tel que pourrait l'être par exemple, le développement des formes coopératives dans le domaine du logement social (gestion sous forme de syndicats coopératifs ; étude au montage d'une agence immobilière sociale et solidaire...).

Axe 3 – Accompagner la création et la pérennisation des entreprises de l'ESS

Enfin, de par son statut de tête de réseaux régional, la CRESS Aquitaine joue un rôle de dynamisation des entreprises de l'ESS.

- Promotion de l'entrepreneuriat dans l'ESS et information des porteurs de projets :

Partant du constat général d'un manque de visibilité et de lisibilité de l'ESS et de formes juridiques de création d'entreprises propres à ce secteur (telles que les Sociétés Coopératives de Production et Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif), la CRESS Aquitaine peut intervenir à différents niveaux :

- Informer sur les statuts de l'ESS, par la diffusion d'outils d'information et de promotion des formes juridiques spécifiques à l'ESS,
- Sensibiliser à l'entrepreneuriat social et solidaire les organismes d'accompagnement à la création d'entreprises,
- Mettre en place un outil pour les créateurs d'entreprises ayant un projet dans le champ de l'ESS : ce projet se concrétiserait par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement (sous la forme d'un site portail internet, par exemple) recensant l'ensemble des acteurs et partenaires capables d'assurer les missions d'accueil, de conseil, de suivi et de financement de ces porteurs de projets. Ainsi les créateurs d'entreprises de l'ESS seraient bien orientés vers les interlocuteurs pertinents, et accompagnés globalement, de l'expression de leur idée jusqu'au financement de leur projet et à la pérennisation de leur activité.

III – Budget prévisionnel 2007

La CRESS Aquitaine a un périmètre d'intervention régional. Son budget général pour 2007, y compris les actions à mener sur le territoire communautaire, s'élève à 236 031 € et reçoit un ensemble de financements publics selon la répartition exposée ci-après :

- **Dépenses prévisionnelles par actions** (Présentation par nature, en Annexe 2)

Dépenses prévisionnelles T.T.C.	
Promouvoir l'ESS	62 237,23€
✓ Développement et animation d'un réseau (au niveau régional et agglomération bordelaise)	52 237,23€
✓ Reconnaissance de la fonction employeur de l'ESS	10 000,00€
Appui à la création et à la pérennisation des entreprises de l'ESS	6 249,75€
✓ Promotion de l'entrepreneuriat dans l'ESS	
✓ Information pour les porteurs de projets	
Développement de l'emploi et des filières innovantes de l'ESS	84 890,09€
✓ Développement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences	33 571,43€
✓ Soutien aux emplois et aux filières émergentes de l'ESS sur la CUB	6 513,02€
✓ Programmes expérimentaux	44 805,64€
Gestion de dispositifs	42 654,37€
Equal	29 321,04€
RELIER – IRA (Département)	13 333,33€
Observatoire de l'ESS	40 000,00€
✓ Animation, actualisation de l'outil	10 000,00€
✓ Création d'un centre de ressources	30 000,00€
Total charges	236 031,44€

- **Recettes prévisionnelles**

Recettes prévisionnelles T.T.C.	
Conseil Régional	100 000,00 €
Etat	40 000,00 €
Communauté Urbaine	25 000,00 €
Conseil Général (I.R.A-Relier)	13 333,33 €
DRTEFP (G.P.E.C)	8 571,43 €
Pic Equal	29 321, 04 €
Autres (CNASEA CAE, Cotisations adhérents, Loyers URSCOP)	19 805,64 €
Total recettes	236 031,44 €

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** : l'attribution à la CRESS Aquitaine pour la réalisation des actions proposées, d'une subvention d'un montant de 25 000 € au titre de l'exercice 2007, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au BP 2007.

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention 2007, ci-annexée, destinée, notamment, à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 novembre 2006,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
6 DÉCEMBRE 2006**

M. JEAN-CHARLES BRON